

Paris, le 19 mai 2015

Assemblée générale de Natixis du 19 mai 2015

RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR REGROUPER LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale mixte du 19 mai 2015 a approuvé la 20e résolution relative au renouvellement de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour procéder au regroupement des actions de la société, de telle sorte que 7 actions anciennes d'une valeur nominale de 1,60 euro puissent être échangées contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 11,20 euros.

Ce renouvellement interviendrait dans le nouveau cadre légal applicable au regroupement d'actions qui vise à simplifier la procédure.

Il est rappelé que le regroupement est une opération technique qui consiste à réduire le nombre d'actions en circulation sans modifier le montant du capital de la société émettrice.

L'opération de regroupement devrait intervenir le 2 novembre 2015 sous réserve de la publication des textes réglementaires relatifs au nouveau régime du regroupement dans des délais compatibles avec le calendrier prévu et d'absence de modification significative des conditions de marché.

A propos de Natixis

Natixis est la banque de financement, de gestion, d'assurance et de services financiers du Groupe BPCE, deuxième acteur bancaire en France avec 36 millions de clients à travers ses deux réseaux, Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Avec plus de 16 000 collaborateurs, Natixis intervient dans trois domaines d'activités au sein desquels elle dispose d'expertises métiers fortes : la Banque de Grande Clientèle, l'Épargne & l'Assurance et les Services Financiers Spécialisés.

Elle accompagne de manière durable, dans le monde entier, sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME des deux réseaux du Groupe BPCE.

Mise à jour des chiffres : 6 mai 2015

Contact presse:

Sonia Dilouya
01 58 32 01 03

 Suivez-nous sur Twitter! @Natixis_com